

Enfin, pour montrer l'analogie qui existe entre les deux votes, nous trouvons que 29 députés ont voté avec le gouvernement le 29 mars, qui avaient voté contre le 29 novembre; au contraire, 7 se sont prononcés contre dans le dernier scrutin, qui avaient voté pour dans le premier.

Ainsi, 15 voix seulement sur 707 se sont dévoués. On voit par là que c'est franchement un vote de parti. Si la majorité pour le gouvernement a été plus grande cette fois que la première, cela tient à ce que les abstentions ont été plus nombreuses.

Parmi ces abstentions, nous ne relevons, en novembre pour ceux qui auraient voté le 29 mars, que 14 députés du gouvernement, tandis que les abstentionnistes s'étaient prononcés contre. Les congés, au contraire, comptent plus de députés favorables au gouvernement qu'à ses adversaires.

La Liberté parle d'une dépêche de Londres, aux termes de laquelle M. Ledru-Rollin accepte la candidature à Paris, qui lui a été offerte, sans mettre à son acceptation d'autre condition que celle-ci : l'assurance que les réunions publiques seraient autorisées pendant la période électorale, afin qu'il pût s'expliquer avec ses électeurs sur la nature et la portée du mandat qu'ils désiraient lui confier.

Cette résolution a été prise par M. Ledru-Rollin, sur la réception d'une dépêche à lui adressée au nom de plusieurs de ses anciens collègues à la Constituante et surtout après réception d'une lettre de M. Edmond Adam, qui lui démontrait que, le suffrage universel étant menacé, il était indispensable, pour le parti républicain, que M. Ledru-Rollin, le père du suffrage universel (sic) fournit aux électeurs radicaux une occasion de protester énergiquement contre la mutilation projetée par l'Assemblée.

M. Olozaga, ambassadeur d'Espagne, vient d'être victime d'un grave accident, qui entrainera peut-être la perte de l'œil droit.

Samedi, raconte le *Moniteur universel*, M. Olozaga jouait au billard avec un de ses attachés, M. T..., qui, en voulant donner un coup violent, manqua la bille, et envoya la pointe de la queue de billard juste dans l'œil de l'ambassadeur.

Le coup fut si violent que l'orbite de l'œil fut brisée, et il se détermina aussitôt une violente hémorragie, puis une inflammation qui prit ensuite le caractère de l'érysipèle.

L'état de M. Olozaga, quoique grave, n'inspire cependant pas d'inquiétudes immédiates, et nous croyons pouvoir rassurer les nombreux amis de l'ambassadeur, qui sont venus prendre de ses nouvelles aussitôt que s'était répandu le bruit de l'accident dont il venait d'être victime.

Au moment de l'accident, M. Olozaga avait laissé échapper une exclamation, qui caractérisait à la fois sa douleur et la maladresse de celui qui venait de le blesser si grièvement.

Le malheureux auteur de l'accident involontaire se désolait de son côté, et l'ambassadeur, l'ayant appris, le fit venir et s'excusa auprès de lui de la façon la plus bienveillante de n'avoir pu réprimer ou dompter le premier cri de la souffrance; il assura M. T... qu'il ne lui en voulait aucunement, et chercha par ses paroles à consoler ce jeune homme, qui ne pouvait assez se blâmer de sa maladresse involontaire.

M. Calvo, consul d'Espagne à Paris vient de prendre la suite, laissant un déficit considérable.

Voici quelques renseignements sur cette affaire : D'après les conventions spéciales qui existent entre l'Espagne et la France, chacun des deux gouvernements établit mensuellement le compte des taxes qui lui sont dues pour l'échange des télégrammes et des correspondances. La compensation s'établit, et la différence en plus est payée mensuellement par celle des deux administrations à qui elle incombe. En thèse générale, c'est l'administration espagnole qui est en débit. Au mois de décembre la différence à sa charge fut de 230,000 francs environ, et de 114,000 francs environ en janvier et février. Ces sommes furent adressées au consul, à Paris, qui en délivra un reçu régulier et annonça que le paiement avait été fait, mais qui omit de remettre à l'appui le récépissé qui est délivré à chaque paiement par le Trésor français. En l'état de désordre qui règne aujourd'hui dans l'administration de la Péninsule, cette omission ne fut point remarquée.

Dépendant l'ambassadeur d'Espagne avait appris indirectement que le consul se livrait à des dépenses qui ne paraissent pas en rapport avec son traitement, et bien qu'il n'eût officiellement rien à démêler avec les questions d'administration financière, il crut devoir s'enquérir auprès du gouvernement français si les différences de poste et de télégraphe avaient été régulièrement acquittées. Il apprit alors que depuis trois mois aucun versement n'avait été fait au Trésor; il prévint Madrid, et il lui fut répondu que les fonds avaient été régulièrement adressés au consul, à Paris.

Dès lors le doute n'était plus possible, et M. Olozaga se résolut à prévenir le préfet de police des faits qui lui étaient révélés et à demander l'arrestation de M. Calvo. Lorsque les agents se présentèrent au domicile du consul, ils apprirent qu'il était parti précipitamment quelques heures auparavant, et jusqu'à présent la police n'a pu retrouver ses traces.

Nous avons dit dans quelles circonstances M. Hippolyte Nazet, rédacteur du *Gaulois* et du *Figaro*, avait été condamné, par contumace, à la déportation dans une enceinte fortifiée, pour participation à l'insurrection de la Commune.

M. Nazet a purgé cette condamnation samedi dernier devant le 4^e conseil de guerre, séant à Versailles, et il a été acquitté à la minorité de faveur.

Le général de Cissey vient de décider que toutes les armes et munitions de guerre fournies ou de modèles étrangers, seraient mises aux enchères publiques le 21 avril prochain.

Les villes désignées pour la vente sont les suivantes : Versailles, Douai, Saint-Omer, Besançon, Lyon, Grenoble, Toulon, Perpignan, Toulouse, Bayonne, La Rochelle, Nantes, Brest, Rennes, Cherbourg et Bourges.

Quant au stock, il est considérable. Il s'agit de 30,000,000 de cartouches, 12,000 lances, 64,000 fusils à tabatière, 30,000 à percussion, 72,000 se chargeant par la culasse.

Ces armes, convoitées par de riches exportateurs, sont destinées à la Chine et au Japon.

On assure qu'à la suite de deux protestations signées par un grand nombre de habitants du département des Basses-Pyrénées, sur les agissements du préfet, le gouvernement aurait décidé la suspension de M. de Nadaillac.

Le *Journal officiel* publie un décret en date du 30 mars, d'après lequel quatre gendarmes, qui ont fait preuve de courage et d'énergie lors des troubles survenus dernièrement à

Rivesaltes, viennent de recevoir la médaille militaire en récompense de leur belle conduite.

C'est aujourd'hui mardi que commencent devant la cour d'assises de la Mayenne les débats de l'affaire Ritter et Appleton.

On sait qu'il s'agit d'un duel dans lequel M. Appleton, sous-préfet d'Avranches, a été tué par M. Ritter, receveur des finances à Mayenne.

Cinq accusés sont appelés à comparaître : M. Ritter et les quatre témoins, parmi lesquels se trouve M. Carré-Kérissouët, député à l'Assemblée nationale.

M. Lachaud défendra M. Ritter.

On lit dans l'*Avenir de la Haute-Saône* : On assure que les Bavaurois ont reçu l'avis suivant : Une brigade et l'ambulance quitteront les Ardennes le 15 mai.

Plusieurs propriétaires auraient été avisés, par leurs locataires de l'armée d'occupation, qu'ils peuvent disposer de leur logement pour cette époque.

On écrit de Belfort à l'*Industriel alsacien* : Je puis vous annoncer de source certaine une nouvelle qui va produire ici une grande sensation. M. Thiers, recevant plusieurs députés de l'Est, leur a assuré qu'il tenait à faire connaissance avec la brave population belfortaine, et qu'il visitera la forteresse immédiatement après l'évacuation. Les questions stratégiques, auxquelles on sait que l'historien du premier empire s'intéresse tout particulièrement, seront bien pour quelque chose dans cette visite.

M. Thiers voudra sans doute étudier sur les lieux mêmes un plan de fortifications avancées destinées à protéger notre ville et à rendre le blocus plus difficile, sinon impossible.

Inutile, n'est-ce pas, de vous dire que le président de la République recevra à Belfort le plus enthousiaste accueil?

On annonce, à Belfort, que le gouvernement autoriserait le colonel Denfert à franchir l'objectif de la ville à la tête du premier bataillon français qui y viendrait tenir garnison après l'évacuation. L'honneur de rentrer le premier dans l'héroïque cité est bien dû à celui qui en est sorti le dernier.

Les journaux carlistes de Madrid, craignant que le tribunal suprême considère comme coauteur de l'insurrection à main armée les journalistes qui propageront des nouvelles fausses, déclarent aujourd'hui qu'à partir de ce jour, ils ne publieront pas d'autres nouvelles relativement à la guerre que celles empruntées aux journaux libéraux.

Cette décision a été comprise par la *Esperanza*, la *Regeneracion*, le *Pensamiento español*, le *Reconquista*.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 31 mars 1873.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GAVRY.

A deux heures et demie la séance est ouverte. Les députés demandent des rectifications à leurs votes.

M. de Janzé s'élève contre le changement de l'ordre du jour qui a fait inscrire à cet ordre du jour le projet de loi sur la convention du chemin de fer de l'Est, projet qui a été inscrit sur la demande de M. le ministre des travaux publics.

L'Assemblée avait décerné l'ordre de ses travaux et il a été ainsi changé d'une manière absolue.

M. Jean Brunet réclame contre ceux qui le font voter pour et contre. Falsifier ainsi ses votes est d'une haute inconvenance, surtout quand on connaît l'opinion des personnes. On connaît la sienne qui est toujours fidèle aux vrais principes républicains.

Il a proposé une loi contre le banissement et il a voté hier contre l'ordre du jour pur et simple. Le procès-verbal est adopté.

L'Assemblée adopte trois projets d'intérêt local, l'un qui établit des surtaxes sur les alcools, le vin, les eaux-de-vie et fruites à peu-de-vie, l'autre de la commune de Clermont (Oise) et qui rattache diverses circonscriptions à diverses communes dans les Landes et dans les Vosges.

M. le président annonce à l'Assemblée la douloureuse nouvelle de la mort presque subite de M. de Chasseloup-Laubat, puisqu'il assistait à la dernière séance de l'Assemblée. — M. le marquis de Chasseloup-Laubat a été ministre de la marine et des colonies. Il s'est toujours montré à la hauteur des grandes positions qu'il a occupées. Il avait pris une grande place dans l'Assemblée.

La commission de l'organisation de l'armée l'avait choisi pour son rapporteur. Il en était l'un des membres les plus utiles. Il avait toujours l'estime et l'affection de tous ses collègues.

L'Assemblée se lève et regrettera vivement sa perte.

Il est procédé au tirage au sort de la députation de 25 membres qui devront représenter l'Assemblée nationale aux obsèques de M. le marquis de Chasseloup-Laubat.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'organisation municipale de Lyon et de la proposition de M. Lebaron Chaurand ayant pour objet de constituer la municipalité de Lyon.

La parole est à M. Ferrouillat. (Mouvement.) M. Ferrouillat. Je n'ai pas l'intention de vous rester pendant quatre heures. Je limite le champ du débat. Le procès est fait à la municipalité actuelle de Lyon. Sous ce rapport, je suis d'accord avec votre honorable rapporteur. Je ne parlerai donc ni du 4 septembre, ni du comité de salut public. On doit cependant ne pas oublier que les irrégularités de ces temps n'ont pas été frappées dans les temps suivants, plus calmes à mesure que les orages se sont éloignés et les brisbes ne demandant pas mieux que de se bien conduire si leurs pasteurs voulaient bien le leur permettre. A l'agitation des jours troublés que semble-t-on substituer aujourd'hui? L'agitation légale et officielle? N'est-il pas regrettable que les impatiences de nos électeurs aient été le prétexte d'une agitation qui n'est que la préface d'une agitation plus grande à la sagesse. Je sais bien que vous avez l'habitude de considérer la municipalité de Lyon comme une commune au petit pied. Ce n'est pas seulement une irrévérence au suffrage universel qui a été la municipalité, mais encore c'est une qualification sans fondement.

Qu'est-ce donc qu'une commune? Un arrêté du préfet peut suspendre ou supprimer! Qu'est-ce qu'une commune dont toutes les actions, toutes les allées et venues sont soumises au contrôle du préfet du Rhône qui, par une loi votée par vous en juin dernier, a toutes les attributions du préfet de police de Paris; cette police a un budget de 3,200,000 fr.

Et pour couronnement vous avez l'état de siège et vous avez pour commandeur à cet état de siège un général qui n'a jamais été soupçonné de faiblesse envers les républicains avec ou sans épithète.

Est-ce qu'il n'y a pas là de quoi rassurer les plus craintifs? Eh bien, avec tout cela, n'êtes-vous pas tranquilles encore? On argue de la nécessité de réprimer le désordre moral. Le désordre moral! C'est l'éternel argument des despotes partant en guerre contre la liberté. (Applaudissements à gauche.) Mais ne voyez-vous pas que les lois d'exception ne peuvent que l'aggraver? Mais comment le saisir, comment le réprimer, comment le prévenir? Il y aurait bien un moyen efficace, mais on n'y a pas songé, ce serait de développer l'enseignement primaire. (Applaudissements à gauche.)

Que se passe-t-il? On présente le conseil municipal de Lyon comme traînant derrière lui une population remuante, révolutionnaire et amie du désordre.

Sur quoi se base cette accusation? sur une prétendue association secrète dont on fait grand bruit, et contre laquelle le tribunal n'a relevé que des charges insignifiantes, ce gros procès, disons-

le mot, est un avortement. (Applaudissements à gauche.) Et il faut s'attendre que l'on recommencera pas l'expérience.

Il y a donc lieu à briser, et dans cette situation l'orateur ne voit pas pourquoi l'on a éternué à vouloir briser quelque chose. (Très-bien à gauche.)

On allègue ensuite un autre grief, emprunté aux écoles primaires de Lyon et à leur caractère laïque.

On veut autre, à ces propos, dans le récit des faits. Il rappelle que ces écoles ne sont pas l'œuvre du conseil municipal actuel de Lyon, mais de ses devanciers.

Il rappelle, montre les arrêtés pris par le préfet de Lyon contre le vicaire de la municipalité lyonnaise, et tendant à rétablir l'élément congréganiste dans la place, d'où on l'avait expulsé. En cette circonstance le conseil municipal fut entendu, mais ne fut pas écouté, bien que le conseil municipal représentât manifestement l'opinion de la majorité de la population lyonnaise. De la conflit entre le préfet et le conseil municipal de Lyon. Le conseil interjeta appel de l'arrêté préfectoral devant le conseil d'Etat; il le vainquit; mais l'arrêté fut révoqué, mais le conseil municipal fut révoqué, conformément aux vœux de la population dont il était l'organe. Par une remarquable coïncidence, plusieurs prières, entre autres l'archevêque de Besançon, avaient saisi le conseil d'Etat d'un pourvoi absolument analogue à celui du conseil municipal de Lyon, et ce sont ces prières revendiquant les droits des conseils municipaux, que le conseil d'Etat rejeta tous les pourvois, celui du conseil municipal de Lyon comme celui des autres préfets dont l'orateur a parlé. D'où il suit que, si conseil municipal de Lyon a échoué dans sa démarche, il a échoué en bonne compagnie. (Applaudissements à gauche.)

Après cette décision du conseil d'Etat, le conseil municipal a été amené à décider du traitement des instituteurs et du choix de ces instituteurs. Il a proposé la gratuité absolue des écoles. Il a respecté depuis ce qui a été décidé par le conseil d'Etat. Jusque-là, le conseil municipal pouvait bien attendre avant d'exécuter un arrêté du préfet, mais il ne peut pas attendre devant le conseil d'Etat, c'est ce que l'Assemblée a décidé implicitement dans l'interpellation relative à Castel-Sarrasin, où l'affaire en litige était pendante également devant le tribunal administratif. Le maire n'est pas, pour cela, comptable de révolte contre la loi, puisqu'il attend la décision du juge compétent.

L'orateur continue à entrer dans les détails relatifs aux écoles de Lyon.

Il y a une question plus délicate, celle qui touche aux personnes et à la morale. On représente certaines personnalités comme les déserteurs du travail et des partisans de l'égoïsme. Il y a là des exagérations venant trop grandes et nullement justifiées. L'orateur s'efforce de mettre en suspicion le maire, M. Barodet?

M. Barodet s'est montré bien sévère à l'endroit du maire de Lyon, qu'a donc dit M. Barodet pour mériter cette critique? Tout au plus pourrait-on lui reprocher de ne pas professer un enthousiasme suffisant à l'endroit du grand principe de la République sans républicains. (Rires ironiques à gauche.)

L'orateur pourrait même invoquer en faveur de M. Barodet le témoignage du ministre de l'intérieur lui-même, parlant naguère des rudes épreuves infligées au maire de Lyon. (Mouvements divers.)

L'orateur examine ensuite la note du ministre de l'intérieur relative aux élections et aux arguments aux adversaires de la municipalité lyonnaise.

L'orateur justifie le passé des membres du conseil municipal de Lyon et des employés de la mairie.

Ainsi M. Gaudier aurait été affilié à l'Internationale, dit-il. Il n'en est rien, dit M. Ferrouillat. A l'égard de M. Benoît (Joseph), c'est un représentant du peuple, et si on l'a incriminé, c'est parce qu'on l'a confondu avec un sieur Benoît (André), ou bien c'est que M. Benoît (Joseph) est trop républicain.

Quant à deux autres noms de personnes condamnées à la prison, ces personnes ne sont ni l'un ni l'autre employés de la mairie, mais à la voirie, ou bien ils ont été employés par l'ancienne administration que les administrateurs de Lyon devaient considérer comme parfaitement expérimentés.

Toutes les notes dont on parle sont sorties des chefs de police, d'où il n'est pas permis de les lire. Passent-ils dans les listes électorales, certains un chiffre assez considérable. Dira-t-on que la mairie n'a pas effacé tous les indignes qui lui étaient signalés? Cette objection serait encore sans fondement.

En effet, la mairie n'a rien voulu faire sans consulter la préfecture à cet égard, et les listes électorales ont été dressées en vertu de la loi de l'exposer à des réclamations légitimes. En somme, il n'existe donc pas contre la mairie de Lyon un grief tant soit peu sérieux, à moins que l'on ne veuille descendre au procès de tendance. (Applaudissements à gauche.) Et l'on voudrait, de ces chefs de police, des listes électorales, en supprimant sa mairie? Mais à ce prix, il n'y aurait aucun raison pour ne pas supprimer également son prétexte quelconque, telle autre institution, la préfecture ou le secrétariat général de la préfecture de Lyon, par exemple. (Assentiments à gauche.)

La parole est définitive, tout ce que l'orateur a trouvé dans le formidable dossier de plaintes et griefs accumulés contre la mairie de Lyon. On conviendra qu'il n'y a pas là matière à tant de récriminations, ni surtout à une mesure d'exception.

L'orateur n'insistera pas davantage sur ce point. Mais, avant de passer à l'ordre du jour, il veut une autre considération qu'il a aussi, et il l'a. Quand on veut savoir si l'ordre moral régnait dans une ville, qu'il a-t-il à examiner? Il y a à voir si ce travail existe. Eh bien! Lyon n'est pas un repaire de révolutionnaires, mais une ruche de travailleurs. Et l'on ne travaille qu'à la faveur de l'ordre.

Un vote à droite. — On pourrait travailler mieux.

M. Ferrouillat. — Ce qui prouve le travail, c'est surtout la consommation qui se révèle par les octrois. Or, le produit des octrois à Lyon est de 8,970,782 fr. Ce compte n'est que fourni par le directeur des octrois qui n'est guère républicain, mais qui est un excellent administrateur, ce qui fait qu'un jour il est conservé par une administration jalouse des intérêts de la ville.

Eh bien, en retranchant ce qui peut provenir de l'exposition qui a eu lieu à Lyon, on arrive à un rendement de 8,362,000 fr. Et c'est ce qui n'a jamais été obtenu dans les plus belles années de la période des gens expérimentés. En 1868, l'octroi de Lyon rendait 7,693,000 fr. et en 1869 le rendement montait à 7,841,000 fr.

Le budget est le miroir de l'administration d'une ville.

Eh bien, pour 1873, le budget de Lyon se solde par un excédent de 342,054 fr. 23 c.

Il y a une autre considération à rappeler et c'est celle de l'instruction primaire.

Le budget était autrefois de 247,000 fr. Les administrateurs actuels de Lyon l'ont porté d'abord à 1,071,421 fr.

Il n'ont pas trouvé que cela était assez, ils l'ont porté à 1,100,000 fr. pour 1873. (Vifs applaudissements à gauche.)

Quant au budget de l'instruction, il a été sans cesse croissant, et cette année encore, le conseil municipal l'a porté de un million à 1,100,000 fr. Certes on n'accusera pas un tel conseil de favoriser le désordre moral. Des allocations au budget de l'instruction ne sont-ce pas les meilleures précautions à prendre contre le désordre moral? Le moyen ne vaut-il pas mieux que toutes les lois d'exception? (Applaudissements à gauche.)

L'orateur ajoute que le conseil municipal de Lyon qu'on accuse de n'être qu'une collection d'évergètes, peut avec un légitime orgueil jeter un regard sur l'œuvre qu'il a accomplie. (Applaudissements à gauche.) L'orateur, après avoir rappelé tous ces faits, espère avoir démontré que le projet dont on menace la mairie de Lyon n'a pas de raison d'être. L'orateur s'étonne et s'afflige du chemin que nous avons fait en arrière depuis un an. Naguère on était tout feu et tout flamme pour la

décentralisation et pour les libertés municipales. Et maintenant, la tendance est directement contraire.

Comme en un plébiscite, l'or pur s'est élévé (Hilarité.)

Contre le projet consistant en lui-même l'orateur a plus d'un grief à formuler.

Le premier lieu, c'est une loi d'exception. En second lieu, c'est un désaveu de la loi du 14 avril 1871, et, notamment, de l'article 3 de cette loi.

En troisième lieu, le projet tend à créer des officiers municipaux.

A ce système l'orateur préférerait, non sans réserve toutefois, le projet du gouvernement, qui, du moins, ne supprime pas la mairie centrale. Mais il y aurait une solution bien préférable : ce serait l'apaisement des esprits. Or, cet apaisement ne peut naître que de la conviction que la République n'est plus en péril. (Applaudissements à gauche.)

Voilà ce qui, bien mieux que le projet, ouvrirait à la bourgeoisie les portes du conseil municipal. Car, enfin, on ne peut pas faire qu'il n'y ait pas un démocrate à Lyon, et que cette démocratie ne soit pas un grandement républicain. (Applaudissements à gauche.)

En résumé, je préfère le statu quo jusqu'à la loi prochaine de l'organisation générale pour les grandes villes, et au projet de la commission; c'est le projet de M. Chaurand mitigé par le projet du gouvernement.

M. Chaurand ne veut plus seulement élever deux papiers de l'Hôtel-de-Ville, il veut classer les habitants de la ville de Lyon. C'est une pierre d'attente pour le projet relatif aux grandes villes. Le projet de la commission n'est que le retour du régime impérial, et M. Chaurand l'oblige à ce qu'il a été le régime impérial? (Oublieux-t-on que le préfet est tout souvent nommé pour suivre les traditions d'une grande ville? Il est généralement plus occupé d'honneurs et d'avancement. Le préfet, c'est un être hybride, qui tiendra difficilement les intérêts d'une ville en même temps que les intérêts de l'Etat.)

Et quant au maire de Lyon, ne voyez-vous pas que, comme tous les maires des grandes villes, il joue toujours le rôle de tampon au milieu des conflits entre le conseil municipal, entre le préfet et le conseil municipal. On a devant les yeux ces conflits qui ont pu exister entre la mairie et la préfecture; mais on oublie trop les conflits qui ont été évités. (Très bien à gauche.)

Je pourrais remonter dans l'histoire pour prouver que tel a été le rôle des maires de Lyon. (Exclamations.) Je pourrais remonter dans l'histoire, je pourrais remonter dans l'histoire, entre le préfet et le conseil municipal. On a devant les yeux ces conflits qui ont pu exister entre la mairie et la préfecture; mais on oublie trop les conflits qui ont été évités. (Très bien à gauche.)

Je pourrais remonter dans l'histoire pour prouver que tel a été le rôle des maires de Lyon. (Exclamations.) Je pourrais remonter dans l'histoire, je pourrais remonter dans l'histoire, entre le préfet et le conseil municipal. On a devant les yeux ces conflits qui ont pu exister entre la mairie et la préfecture; mais on oublie trop les conflits qui ont été évités. (Très bien à gauche.)

Je pourrais remonter dans l'histoire pour prouver que tel a été le rôle des maires de Lyon. (Exclamations.) Je pourrais remonter dans l'histoire, je pourrais remonter dans l'histoire, entre le préfet et le conseil municipal. On a devant les yeux ces conflits qui ont pu exister entre la mairie et la préfecture; mais on oublie trop les conflits qui ont été évités. (Très bien à gauche.)

Je pourrais remonter dans l'histoire pour prouver que tel a été le rôle des maires de Lyon. (Exclamations.) Je pourrais remonter dans l'histoire, je pourrais remonter dans l'histoire, entre le préfet et le conseil municipal. On a devant les yeux ces conflits qui ont pu exister entre la mairie et la préfecture; mais on oublie trop les conflits qui ont été évités. (Très bien à gauche.)

Je pourrais remonter dans l'histoire pour prouver que tel a été le rôle des maires de Lyon. (Exclamations.) Je pourrais remonter dans l'histoire, je pourrais remonter dans l'histoire, entre le préfet et le conseil municipal. On a devant les yeux ces conflits qui ont pu exister entre la mairie et la préfecture; mais on oublie trop les conflits qui ont été évités. (Très bien à gauche.)

Je pourrais remonter dans l'histoire pour prouver que tel a été le rôle des maires de Lyon. (Exclamations.) Je pourrais remonter dans l'histoire, je pourrais remonter dans l'histoire, entre le préfet et le conseil municipal. On a devant les yeux ces conflits qui ont pu exister entre la mairie et la préfecture; mais on oublie trop les conflits qui ont été évités. (Très bien à gauche.)

Je pourrais remonter dans l'histoire pour prouver que tel a été le rôle des maires de Lyon. (Exclamations.) Je pourrais remonter dans l'histoire, je pourrais remonter dans l'histoire, entre le préfet et le conseil municipal. On a devant les yeux ces conflits qui ont pu exister entre la mairie et la préfecture; mais on oublie trop les conflits qui ont été évités. (Très bien à gauche.)

Je pourrais remonter dans l'histoire pour prouver que tel a été le rôle des maires de Lyon. (Exclamations.) Je pourrais remonter dans l'histoire, je pourrais remonter dans l'histoire, entre le préfet et le conseil municipal. On a devant les yeux ces conflits qui ont pu exister entre la mairie et la préfecture; mais on oublie trop les conflits qui ont été évités. (Très bien à gauche.)

Je pourrais remonter dans l'histoire pour prouver que tel a été le rôle des maires de Lyon. (Exclamations.) Je pourrais remonter dans l'histoire, je pourrais remonter dans l'histoire, entre le préfet et le conseil municipal. On a devant les yeux ces conflits qui ont pu exister entre la mairie et la préfecture; mais on oublie trop les conflits qui ont été évités. (Très bien à gauche.)

Je pourrais remonter dans l'histoire pour prouver que tel a été le rôle des maires de Lyon. (Exclamations.) Je pourrais remonter dans l'histoire, je pourrais remonter dans l'histoire, entre le préfet et le conseil municipal. On a devant les yeux ces conflits qui ont pu exister entre la mairie et la préfecture; mais on oublie trop les conflits qui ont été évités. (Très bien à gauche.)

Je pourrais remonter dans l'histoire pour prouver que tel a été le rôle des maires de Lyon. (Exclamations.) Je pourrais remonter dans l'histoire, je pourrais remonter dans l'histoire, entre le préfet et le conseil municipal. On a devant les yeux ces conflits qui ont pu exister entre la mairie et la préfecture; mais on oublie trop les conflits qui ont été évités. (Très bien à gauche.)

Je pourrais remonter dans l'histoire pour prouver que tel a été le rôle des maires de Lyon. (Exclamations.) Je pourrais remonter dans l'histoire, je pourrais remonter dans l'histoire, entre le préfet et le conseil municipal. On a devant les yeux ces conflits qui ont pu exister entre la mairie et la préfecture; mais on oublie trop les conflits qui ont été évités. (Très bien à gauche.)

Je pourrais remonter dans l'histoire pour prouver que tel a été le rôle des maires de Lyon. (Exclamations.) Je pourrais remonter dans l'histoire, je pourrais remonter dans l'histoire, entre le préfet et le conseil municipal. On a devant les yeux ces conflits qui ont pu exister entre la mairie et la préfecture; mais on oublie trop les conflits qui ont été évités. (Très bien à gauche.)

Je pourrais remonter dans l'histoire pour prouver que tel a été le rôle des maires de Lyon. (Exclamations.) Je pourrais remonter dans l'histoire, je pourrais remonter dans l'histoire, entre le préfet et le conseil municipal. On a devant les yeux ces conflits qui ont pu exister entre la mairie et la préfecture; mais on oublie trop les conflits qui ont été évités. (Très bien à gauche.)

Je pourrais remonter dans l'histoire pour prouver que tel a été le rôle des maires de Lyon. (Exclamations.) Je pourrais remonter dans l'histoire, je pourrais remonter dans l'histoire, entre le préfet et le conseil municipal. On a devant les yeux ces conflits qui ont pu exister entre la mairie et la préfecture; mais on oublie trop les conflits qui ont été évités. (Très bien à gauche.)

Je pourrais remonter dans l'histoire pour prouver que tel a été le rôle des maires de Lyon. (Exclamations.) Je pourrais remonter dans l'histoire, je pourrais remonter dans l'histoire, entre le préfet et le conseil municipal. On a devant les yeux ces conflits qui ont pu exister entre la mairie et la préfecture; mais on oublie trop les conflits qui ont été évités. (Très bien à gauche.)

Je pourrais remonter dans l'histoire pour prouver que tel a été le rôle des maires de Lyon. (Exclamations.) Je pourrais remonter dans l'histoire, je pourrais remonter dans l'histoire, entre le préfet et le conseil municipal. On a devant les yeux ces conflits qui ont pu exister entre la mairie et la préfecture; mais on oublie trop les conflits qui ont été évités. (Très bien à gauche.)

Je pourrais remonter dans l'histoire pour prouver que tel a été le rôle des maires de Lyon. (Exclamations.) Je pourrais remonter dans l'histoire, je pourrais remonter dans l'histoire, entre le préfet et le conseil municipal. On a devant les yeux ces conflits qui ont pu exister entre la mairie et la préfecture; mais on oublie trop les conflits qui ont été évités. (Très bien à gauche.)

Je pourrais remonter dans l'histoire pour prouver que tel a été le rôle des maires de Lyon. (Exclamations.) Je pourrais remonter dans l'histoire, je pourrais remonter dans l'histoire, entre le préfet et le conseil municipal. On a devant les yeux ces conflits qui ont pu exister entre la mairie et la préfecture; mais on oublie trop les conflits qui ont été évités. (Très bien à gauche.)

Je pourrais remonter dans l'histoire pour prouver que tel a été le rôle des maires de Lyon. (Exclamations.) Je pourrais remonter dans l'histoire, je pourrais remonter dans l'histoire, entre le préfet et le conseil municipal. On a devant les yeux ces conflits qui ont pu exister entre la mairie et la préfecture; mais on oublie trop les conflits qui ont été évités. (Très bien à gauche.)

Je pourrais remonter dans l'histoire pour prouver que tel a été le rôle des maires de Lyon. (Exclamations.) Je pourrais remonter dans l'histoire, je pourrais remonter dans l'histoire, entre le préfet et le conseil municipal. On a devant les yeux ces conflits qui ont pu exister entre la mairie et la préfecture; mais on oublie trop les conflits qui ont été évités. (Très bien à gauche.)

Je pourrais remonter dans l'histoire pour prouver que tel a été le rôle des maires de Lyon. (Exclamations.) Je pourrais remonter dans l'histoire, je pourrais remonter dans l'histoire, entre le préfet et le conseil municipal. On a devant les yeux ces conflits qui ont pu exister entre la mairie et la préfecture; mais on oublie trop les conflits qui ont été évités. (Très bien à gauche.)

qu'on n'a plus voulu souffrir de Pétion à Paris; on ne doit pas en souffrir non plus à Lyon. C'est l'intérêt de la République, que l'orateur désire être définitive et qui, pour avoir ce caractère, doit plus que tout autre gouvernement suivre les principes conservateurs. (Très-bien.)

un employé du chemin de fer, avait...

le corps penché, heurtant la denture de...

laissez-moi donc, disait-il, je connais...

les artilleurs, après avoir lutté pendant...

hier soir, un volontaire qui conduisait un...

la nouvelle société pour l'Exposition universelle...

Les membres de la Ste-Cécile sont prévus...

gard. — Nous croyons que nos lecteurs...

Le dimanche après midi 9 mars, les jeunes...

Se dirigeant vers la gare de Vézénobres...

Le plan était très-simple : le château était...

Les deux coupables lui appartiennent.

On mande de Barcelone : Trente comités...

On redoutait également des manifestations...

hier, dans la nuit, les hussards ont quitté...

Rivesaltes; l'infanterie seule va y rester...

ISÈRE. — Grenoble vient de s'enrichir d'une...

Voici cette inscription, dont la première ligne...

Programme de la 12e leçon d'économie politique...

Role de l'Etat sur la production. — Influence...

Faillite. Jacquemin (Henri), papetier, grande rue...

Saint à tous rendus sans médecine par la diète...

Six fois plus nourrissante que la viande, sans...

répond à Lyon, Bellandria et Sabourault.

COUR D'ASSISES DU RHONE Session extraordinaire...

Cette audience, qui était la dernière de la...

Depêches du Soir. 1er Avril — 8 heures du soir.

Paris, 1er avril. Le Journal officiel contient les nominations...

On mande de Barcelone : Trente comités républicains...

Les autorités ont fait entourer par les volontaires...

Les attroupements continuent. Il ne paraît pas que ce soit le vicomte...

Table with financial data: Rente autrich., Rente angl., etc.

Table with financial data: Rente autr. arg., Rente autr., etc.

Table with financial data: Rente autr. arg., Rente autr., etc.

Depêches du Matin. 2 Avril. — 7 heures du matin.

Assemblée. — M. Millaud défend les franchises municipales de la ville de Lyon.

M. de Meaux répond. Le discours de M. Le Royer est interrompu.

M. de Gramont est rappelé à l'ordre. M. Grévy dit :

Après la séance, le bruit court que M. Grévy donnerait sa démission.

M. Thiers a visité aujourd'hui le camp de Meudon.

BIBLIOGRAPHIE. RECITS DE L'INFINI. — LUMEN. — HISTOIRE D'UNE COMÈTE...

Voici un livre qui est une légende, absurde par...

Plus loin, Lumen se revêt enfant, avec sa petite blouse...

C'est ainsi que, par des volutes compliquées sur l'échelle...

Je ne l'ai pas cru, moi, sans une peine extrême; je me suis...

Je ne l'ai pas cru, moi, sans une peine extrême; je me suis...

Le mot de la clarté est que le vieux savant français...

Mais nous de sommes pas au bout des expériences d'astronomie...

Une autre étoile du système d'Orion a pour habitants...

Malgré tant de divagations, de puérilités et de paradoxes...

Le mouvement d'aujourd'hui, bataille ou fête, exploit...

M. Broglie, à l'occasion de désordres qui ont éclaté...

Le mérite du livre de M. Flammarion est d'avoir amplifié...

CONSEIL D'ADMINISTRATION. MM. PARENT-PECHER, Gérant...

EXPOSÉ. Le Chemin de fer de Lyon à Fourvière-St-Just...

Présent en effet pour base, — d'un côté le trafic et l'exploitation...

Plus loin, Lumen se revêt enfant, avec sa petite blouse...

C'est ainsi que, par des volutes compliquées sur l'échelle...

Je ne l'ai pas cru, moi, sans une peine extrême; je me suis...

Je ne l'ai pas cru, moi, sans une peine extrême; je me suis...

Je ne l'ai pas cru, moi, sans une peine extrême; je me suis...

Le mot de la clarté est que le vieux savant français...

Mais nous de sommes pas au bout des expériences d'astronomie...

Une autre étoile du système d'Orion a pour habitants...

Malgré tant de divagations, de puérilités et de paradoxes...

Le mouvement d'aujourd'hui, bataille ou fête, exploit...

M. Broglie, à l'occasion de désordres qui ont éclaté...

Le mérite du livre de M. Flammarion est d'avoir amplifié...

CONSEIL D'ADMINISTRATION. MM. PARENT-PECHER, Gérant...

EXPOSÉ. Le Chemin de fer de Lyon à Fourvière-St-Just...

Présent en effet pour base, — d'un côté le trafic et l'exploitation...

Plus loin, Lumen se revêt enfant, avec sa petite blouse...

C'est ainsi que, par des volutes compliquées sur l'échelle...

Je ne l'ai pas cru, moi, sans une peine extrême; je me suis...

Je ne l'ai pas cru, moi, sans une peine extrême; je me suis...

GRANDS MAGASINS A LA VILLE DE LYON. AVIS DIMANCHE 6 AVRIL. EXPOSITION GÉNÉRALE. NOUVEAUTÉS de la saison. MISE EN VENTE. OUVERTURE d'une nouvelle et magnifique galerie réservée exclusivement AUX ROBES Costumes et Peignoirs.

POUR LES SOINS DE LA CHEVELURE et en arrêter la chute, nous recommandons particulièrement le lavage de tête au séchoir capillaire de la Maison Rechou, rue Grenette, 34.

Nous recevons la 7e livraison du Dictionnaire général de la Politique, de M. Maurice Block (nouvelle édition totalement refondue).

Après la série des ouvrages que les généraux Chanzy, d'Aurelle de Paladines, Vinoy, Bazaine...

BULLETIN AGRICOLE ET COMMERCIAL SITUATION GÉNÉRALE. Depuis quelques jours le temps s'est décidément remis au beau...

MARCHÉ EN GROS DE LA PLACE DE LA MAIRIE, A LA GUILLOTIÈRE. Les prétentions élevées des vendeurs empêchent les transactions.

Le Chemin de fer de Lyon à Fourvière-St-Just. Capital : 3,562,500 Francs. Divisé en 7,125 Actions de 500 fr. ÉMISSION de 7,125 actions privilégiées. Au prix de 550 fr. remboursables à 600 fr.

SAINT-ETIENNE, 31 MARS 1873.

MARCHÉS EN GROS DE LA HALLE DES CORDIERS. Les affaires se font toujours avec activité...

Section des fruits et légumes. Les asperges violettes hautes, de Perpignan, se sont vendues de 2 à 3 fr. la botte.

Les pommes de terre jaunes d'Afrique, de 65 à 70 fr. les 100 k. Les pommes de terre rondes nouvelles, de 40 à 45 fr.

Section de la volaille et du gibier. Les volailles, première qualité, de 12 à 13 fr. les 3 pièces.

Les poulets, de 7 fr. 50 à 8 fr. les 3 pièces. Les dindes de 12 à 15 fr. les 2 pièces.

Les canaris sauvages, de 6 à 7 fr. les 3 pièces. Les canaris barboteurs, de 5 à 6 fr. les 3 pièces.

Les oies sauvages, de 15 à 16 fr. les 3 pièces. Les rougettes, de 13 à 14 fr. les 6 pièces.

Les saumonets, de 10 à 11 fr. les 6 pièces. Les courtils, de 9 à 10 fr. les 6 pièces.

MARCHÉ DU QUAI DE L'ARCHEVÊQUE ET DE SAINT-JEAN. L'approvisionnement a été important, principalement en tubercules et en légumes.

affaires; la boucherie ne paraît pas désireuse d'acheter et il faudrait de la baisse pour vendre.

Marché du lundi 24 mars 1873. Nombre de porcs amenés, 768. — Poids moyen 140 kil.

Marché du mardi 25 mars. Nombre de bœufs amenés, 286. — poids moyen 350 kil.

Nombre de vaches amenées 80. — poids moyen 160 kil. La vente s'est faite aux mêmes prix que les bœufs.

Marché du jeudi 27 mars. Nombre de moutons amenés 3,366. — poids moyen 16 kil.

MARCHÉ EN GROS DE LA PLACE DE LA CROIX A LA GUILLOTIÈRE. Marché bien approvisionné; vente lente et basse.

Point de Bourgogne, vendu de 8 fr. à 8 fr. 50 les 100 kil. Point de pays, de 7 fr. à 7 fr. 25 les 100 kil.

Paillé de froment, de 4 fr. 75 à 5 fr. 10. Membre de la Société des Agriculteurs de France.

BOURSE DE PARIS. DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE DE 1er AVRIL. Table with columns: AD, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISS.

MARCHÉS EN GROS DES BESTIAUX DE LYON-VAISE. Approvisionnement ordinaire; les éleveurs et les agriculteurs du rayon sont en très-petit nombre.

TERME (DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE) Paris, le 1er Avril 1873. Table with columns: PRÉC LÉGÈRES, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES. Lyon, 1er avril 1873. Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, etc.

BALLOTS PESÉS. Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, etc.

BALLOTS PESÉS. Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, etc.

BALLOTS PESÉS. Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, etc.

BALLOTS PESÉS. Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, etc.

BALLOTS PESÉS. Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, etc.

BALLOTS PESÉS. Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, etc.

BALLOTS PESÉS. Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, etc.

BALLOTS PESÉS. Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, etc.

BALLOTS PESÉS. Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, etc.

BALLOTS PESÉS. Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, etc.

BALLOTS PESÉS. Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, etc.

BALLOTS PESÉS. Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, etc.

BALLOTS PESÉS. Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, etc.

BALLOTS PESÉS. Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, etc.

COURS OFFICIEL DES DENRÉES. du 23 au 29 mars. Table with columns: Marché aux grains, Marché des bestiaux sur pied (Vaise), Marché en gros de la Martinière.

COURS OFFICIEL DES DENRÉES. du 23 au 29 mars. Table with columns: Marché en gros de la Martinière.

COURS OFFICIEL DES DENRÉES. du 23 au 29 mars. Table with columns: Marché en gros de la Martinière.

COURS OFFICIEL DES DENRÉES. du 23 au 29 mars. Table with columns: Marché en gros de la Martinière.

COURS OFFICIEL DES DENRÉES. du 23 au 29 mars. Table with columns: Marché en gros de la Martinière.

COURS OFFICIEL DES DENRÉES. du 23 au 29 mars. Table with columns: Marché en gros de la Martinière.

COURS OFFICIEL DES DENRÉES. du 23 au 29 mars. Table with columns: Marché en gros de la Martinière.

COURS OFFICIEL DES DENRÉES. du 23 au 29 mars. Table with columns: Marché en gros de la Martinière.

COURS OFFICIEL DES DENRÉES. du 23 au 29 mars. Table with columns: Marché en gros de la Martinière.

SPECTACLES DU 2 AVRIL. GRAND-THÉÂTRE. LA DAME BLANCHE, opéra comique en 3 actes.

BULLETIN METEOROLOGIQUE du 1er avril. PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN.

SITUATION GÉNÉRALE. Forte baisse barométrique en Irlande, Belgique, France.

La librairie Charpentier vient de publier un volume dont nous avons déjà parlé, les Lettres de Mlle d'Assé.

AVIS. M. DAWERNOLD, rue Vaubecour, 54, fugé allemand depuis neuf ans, allié à une fille lyonnaise depuis quatre ans.

CHANGEMENT DE DOMICILE. Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOFFROY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etudes de Me DAMOUR, avoué à Lyon, rue Saint-Pierre, 14, et de Me MESTRALLET, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, n. 23.

VENTE. En l'étude et par le ministère de Me Mestrallet, notaire à Lyon, d'un

FONDS DE DROGUERIE exploité à Lyon, rue Childebert, n. 3, dépendant de la succession de monsieur Delaforge.

La vente aura lieu en bloc, au profit du plus haut miseur et dernier enchérisseur.

Etudes de Me MESSIMY, notaire à Lyon, rue de Lyon, 13.

A vendre ou à louer une PROPRIÉTÉ de rapport et d'agrément, située à Gezerxeyrie, près Coloz (Am).

Etude de Me BONJOUR, avoué à Lyon, rue Centrale, 23.

Les créanciers de feu monsieur Sécord, ancien huissier à Lyon, rue Centrale, qui posséderait à un privilège sur son cautionnement sont invités à se faire connaître et à produire leurs pièces dans le délai de dix jours.

Le jeudi trois avril courant, à dix heures du matin, sur la place des Hospices, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques divers objets saisis tels que: étaux, bancs de menuiserie, tables, loupes, serrejoints, presses, bois de service, etc., etc.

DÉPURATIF DU SANG. Le sirop concentré de Salsepareille est le meilleur remède contre les maladies contagieuses.

Les Pastilles de PONDÉT ont été expérimentées avec le plus grand succès contre la COQUELUCHE.

ON DEMANDE une ouvrière fille pour apprendre la broche de divers ordres et la pliage du papier et un jeune homme de 14 à 15 ans pour faire les courses.

ON DEMANDE un doreur au balancier. S'adresser par lettre aux initiales L. N. bureau du journal. 397

IL A ÉTÉ PERDU le 31 mars, par un employé, 140 fr. en billets de banque, dans le parcours du quai de la Guillotière, 24, pont de la Guillotière, passage de l'Hôtel-Dieu, rue de Lyon, jusqu'à la rue du Plat.

TARNAVASSI, brocheur, rue Ferrandière, 6.

MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT à l'Exposition DE LYON 1872.

MACHINES A COUDRE PEUGEOT MON COSTAL 23, RUE GRENETTE, 23 LYON.

GRAND HOTEL DES BAINS ET CASINO OUVERTS TOUTE L'ANNÉE. Eau bromée-iodurée très-renommée. — Douches et Bains de tout genre. — Salle d'inhalation. — Mêmes distractions qu'à Hombourg et Bade.

BOURSE DE PARIS — Lundi 31 Mars (de midi à 3 h. 1/2). Table with columns: RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, PRÉCÉD. CLOTURE, DERNIER COURS.

BOURSE DE LYON — Mardi 1er Avril (de 11 h. à midi 1/2). Table with columns: RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, PRÉCÉD. CLOTURE, DERNIER COURS.

BULLETIN FINANCIER. Table with columns: OBLIGATIONS, D' Prix, D' Prix.

Les primes pour les mars ont été réponsées aujourd'hui sur les cours de 55.55, 59.05 et 90.60. Après la réponse, les offres ont dominé et les prix ont fléchi; le 3/0 O est tombé à 55.50, le 5/0 O 1871 à 89 et le 5/0 O 1872 à 90.52 1/2.